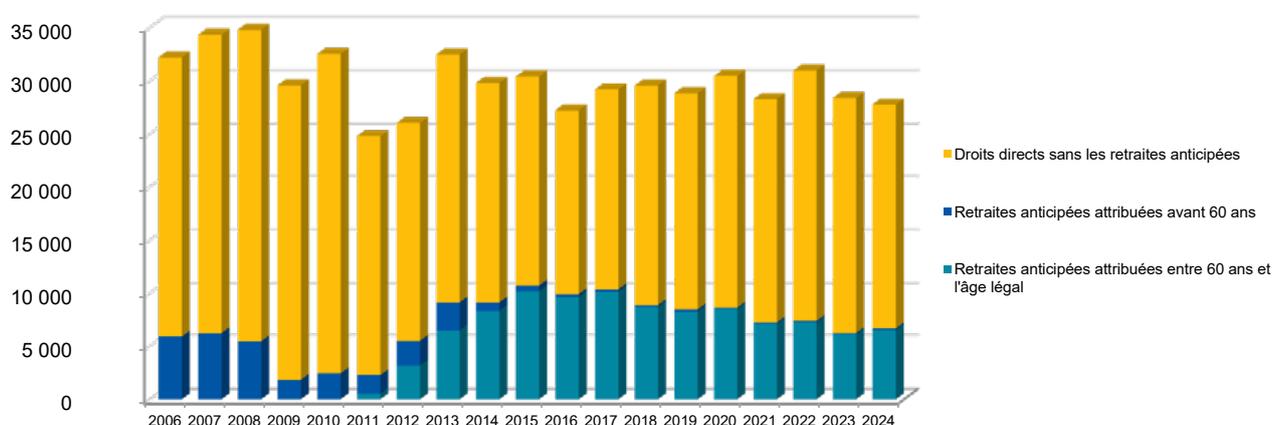


Retraités résidant en Carsat Bourgogne-Franche-Comté			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 678	22 799	37 477
Droits directs (retraites personnelles)	13 078	14 797	27 875
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 600	8 002	9 602
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	1 028	1 458	2 486

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 915	2 093	7 008
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,6 ans	63,5 ans	63,1 ans
Droits dérivés	77,1 ans	75,2 ans	75,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	10,1%	12,3%	11,3%
Retraités bénéficiant d'une surcote	15,1%	17,0%	16,1%

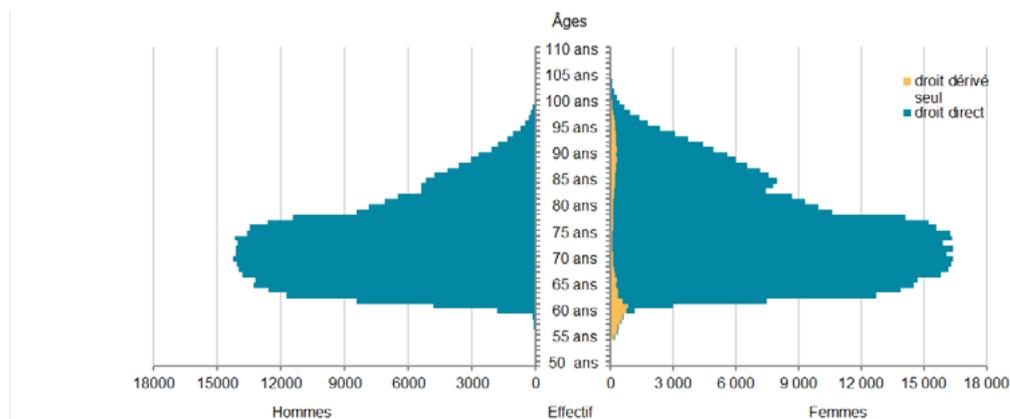
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	302 508	379 339	681 847
Retraités percevant un droit direct seul	289 592	268 771	558 363
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 589	11 309	12 898
Retraités percevant les deux à la fois	11 327	99 259	110 586
Minimum vieillesse ⁽²⁾	2,8%	3,3%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	96 875	41 923	138 798
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,9 ans	75,6 ans	74,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	1 024 €	808 €	904 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,2%	44,6%	31,8%

1. Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

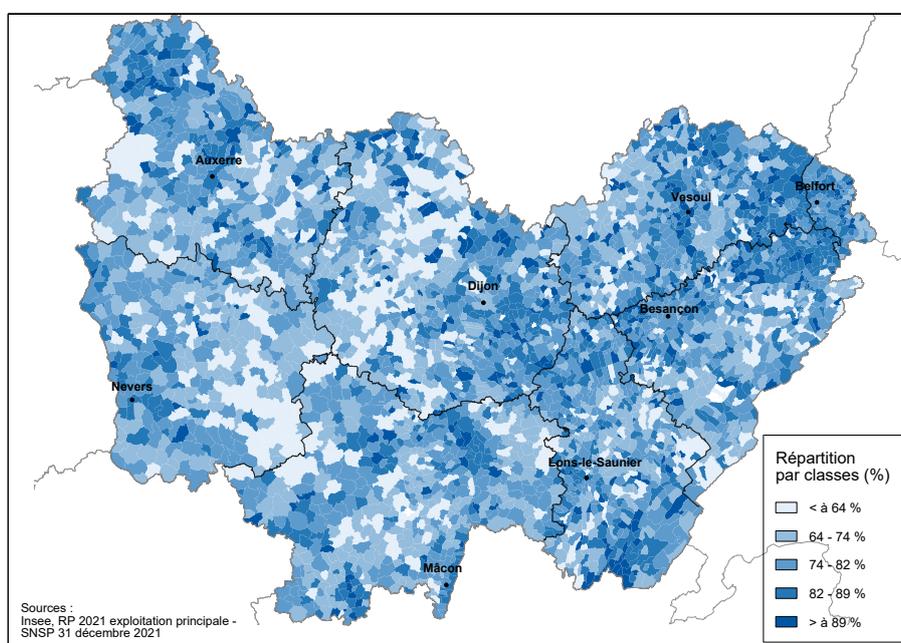
2. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).

3. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bourgogne-Franche-Comté



Prestataires payés par la Carsat Bourgogne-Franche-Comté

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
21 - Côte-d'Or	49 134	62 547	111 681
25 - Doubs	49 400	61 987	111 387
39 - Jura	27 474	33 870	61 344
58 - Nièvre	21 918	29 053	50 971
70 - Haute-Saône	25 654	30 776	56 430
71 - Saône-et-Loire	60 263	75 844	136 107
89 - Yonne	32 599	40 851	73 450
90 - Territoire-de-Belfort	13 213	15 926	29 139
Total Carsat Bourgogne et Franche-Comté	279 655	350 854	630 509
Total hors Carsat Bourgogne et Franche-Comté	33 315	40 548	73 863
Ensemble des prestataires	312 970	391 402	704 372

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr